

Mairie d'Houplin-Ancoisne  
1 place du 8 Mai 1945  
59263 Houplin-Ancoisne  
Tel : 03.20.90.05.52  
Fax : 03.20.32.71.39  
Site web : <http://www.mairie-houplin-ancoisne.fr>

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

« Primaires »

**Vacances d'été**

**- du 6 juillet au 7 août 2020 -**

## Préambule

*En cohérence avec le projet éducatif de la mairie d'Houplin-Ancoisne, le projet pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement vise à préciser les principales intentions éducatives de la directrice et de son équipe. Il est susceptible d'être réévalué. Selon la réglementation en vigueur, la direction de l'accueil de loisirs est confiée à un agent titulaire du titre ou du diplôme requis. De plus, une assurance de responsabilité civile contractée par la commune couvre l'ALSH.*

## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

### L'implantation

L'accueil de loisirs se déroule du 6 juillet au 7 août 2020, du lundi au vendredi de 9h à 17h à l'école Jules Ferry, rue Jean Moulin 59263 Houplin-Ancoisne.

Les repas sont pris au restaurant scolaire situé rue Jean Moulin.

### Acteurs du centre

- Directrice BAFD, Cindy DELTOMBE
- animateurs : Julie MORY, Joséphine MESTDAG, Benjamin ROYE, Florian TOURNEMINE, Célia BOULANGHIEN (stagiaire), Agathe BRUNET (non diplômée)

**Selon les effectifs prévisionnels, la structure accueillera 56 enfants de 6 à 14 ans domiciliés dans la commune.**

## AU PROGRAMME

Les budgets prévisionnels décidés et votés par le Conseil municipal permettent à l'équipe pédagogique de définir les différentes animations de cet été, dont une journée au parc d'attractions, une séance d'accrobranche, de cinéma, une journée à la plage et une sortie piscine. Sont également prévus, en lien avec le thème de chaque semaine :

- un grand jeu adapté aux différentes tranches d'âge,
- des sports collectifs permettant de travailler sur l'esprit d'équipe, la création de stratégies ainsi que la maîtrise de soi en collectivité,
- une activité de découverte et d'initiation à l'environnement,
- des activités manuelles originales,
- une sortie exceptionnelle chaque semaine,

***Et ce, dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières.***

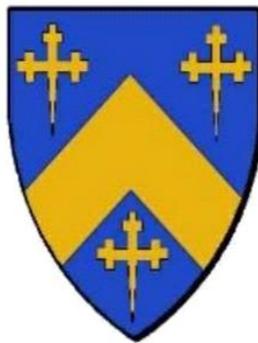
## LES VALEURS EDUCATIVES DE L'ALSH D'HOUPLIN-ANCOISNE

*Elles reposent principalement sur trois piliers :*

**L'épanouissement**

**La socialisation**

**L'éveil et la découverte**



### Les objectifs du projet éducatif de l'organisateur

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un « temps de vacances ».
- Favoriser l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant ou de l'adolescent dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- Le rendre responsable, solidaire, tolérant et citoyen.
- Lui apprendre à connaître et à respecter les règles élémentaires de vie en société.
- Lui apprendre à respecter autrui, l'environnement, le matériel.
- Favoriser la mixité sociale.
- Faire du jeune un acteur et non un consommateur.
- Lui permettre l'accès à de nouvelles formes de culture.
- Lui permettre de développer et d'exercer son esprit critique.
- Lui permettre de développer ses compétences et sa créativité.
- L'éduquer à la santé, à l'hygiène et à la sécurité.
- Favoriser l'acquisition de savoir-faire.

## **Les intentions éducatives du directeur et de son équipe**

Pour la rédaction du projet pédagogique de l'ALSH d'Houplin-Ancoisne, l'équipe d'animation s'est appuyée sur l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant. Chaque enfant sera amené à apprendre à faire des choix, donner son avis en groupe et écouter les autres. L'acquisition des capacités de tolérance, par le respect de l'autre et de l'intérêt général, ainsi que la responsabilisation de ses actions, sera alors un point essentiel.

### **Objectifs généraux et opérationnels**

I. Valoriser les jeunes dans leurs besoins et leurs envies d'expression

- A) Favoriser l'expression des jeunes par le biais d'un support
- B) Mettre en avant le savoir-faire de chacun
- C) Permettre aux jeunes d'être valorisés aux yeux des autres et d'eux-mêmes
- D) Définir un espace favorisant l'expression individuelle au service du groupe

II. Développer la prise d'initiative et la responsabilisation des jeunes

- A) Mettre en place un temps de réflexion et d'échanges avec les jeunes concernant la vie de l'ALSH
- B) Initier chez les jeunes une dynamique de groupe
- C) Rendre les jeunes acteurs dans la conception et la réalisation du projet
- D) Amener les jeunes à avoir un comportement responsable

III. Développer l'implication des jeunes dans un projet

- A) Initier les jeunes à différentes techniques et expérimenter
- B) Susciter l'envie d'innover chez les jeunes et être créatifs
- C) Permettre aux jeunes d'être responsables et autonomes
- D) Amener les jeunes à s'investir jusqu'à l'aboutissement du projet

## LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

### La journée type à l'ALSH d'Houplin-Ancoisne

**8h - 8h50** : Régulation équipe / garderie possible

**8h50 - 9h00** : Accueil des enfants et de leurs parents

**9h00 - 9h30** : Echanges avec les enfants sur les activités de la veille et du jour

**9h30 - 11h30** : Activités

**11h30 - 11h45** : Passage aux toilettes et lavage des mains

**11h45 - 12h45** : Déjeuner (arrivées échelonnées des différentes tranches d'âge)

**13h00 - 14h00** : Sieste / Temps calme

**14h00 - 16h00** : Activités

**16h00** : Rangement et retour au calme

**16h00 - 16h30** : Goûter

**16h30 - 17h00** : Temps libre

**17h00** : Départ des enfants

**17h00 - 18h00** : Réunion de l'équipe pédagogique / garderie possible

**18h15 - 19h00** : Préparation des activités du lendemain

*Le planning est susceptible d'être modifié au cours de l'ALSH, afin de s'adapter au mieux aux imprévus, conditions météorologiques ou même parfois aux envies des enfants.*

Au cours de l'accueil de loisirs, les enfants seront capables de respecter la vie collective telle que des moments de vie et temps d'activités organisés. Ainsi que prendre part aux tâches communes de certains moments de la vie collective (ranger après avoir joué, débarrasser les tables du repas par exemples).

Les moyens d'écoute	Locaux à disposition	Organisation	Préparatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une charte, des règles de vie</li> <li>- Réunions</li> <li>- Moments d'échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de foot</li> <li>- Salle d'activités</li> <li>- Espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérage des lieux</li> <li>Mise en place du projet d'animation</li> <li>Activités de pleine nature</li> <li>Activités manuelles et sportives</li> <li>Budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact par mail et téléphone</li> <li>Suivi et formation de l'équipe</li> <li>Mise en place d'un groupe Facebook</li> </ul>

Les moments d'échanges avec les enfants permettront de découvrir leurs centres d'intérêts. Ils peuvent être effectués soit après l'activité sur un temps informel ou alors préparés et mis en place sur un temps formel (en fin de journée / lendemain matin par exemples). Le retour des échanges permettront à l'ensemble des personnes concernées par le projet (enfants et équipe d'animation) de faire partager les choix et idées retenus et d'en faire le rapport lors des réunions avec l'équipe pédagogique.

S'exprimer sur...	Régulation	Non négociable 
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contenu des activités</li> <li>- La finalité</li> <li>- La réalisation et la création</li> <li>- Les sorties</li> <li>- La vie en ALSH</li> <li>- Le matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• j'informe</li> <li>• je félicite</li> <li>• je n'ai pas aimé</li> <li>• je propose</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jours</li> <li>• Les horaires</li> <li>• L'activité dominante</li> <li>• La loi</li> </ul>

## LA SECURITE DE L'ENFANT

### La sécurité physique

L'animateur sera vigilant à tout moment et d'autant plus sur les situations qui représentent un danger pour l'enfant, que ce soit de son propre gré ou lors de sorties par exemples. Un animateur doit toujours être présent avec le groupe d'enfants, connaître son effectif et le vérifier.

Il connaît les règles de sécurité : réglementation jeunesse et sports, affichages obligatoires à l'intérieur des locaux, numéro de secours, matériel à prévoir en cas de sortie et affichage d'une fiche préventive pour les parents avec le nombre d'enfants, d'animateurs, le lieu et d'un numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence. Il faut prévoir avant chaque activité tous les dangers possibles et comment y parer. Ne pas oublier avant chaque sortie de contrôler le contenu de la trousse de secours.

- ▶ Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur.
- ▶ L'animateur devra être vigilant au respect le taux d'encadrement légal : un animateur pour huit enfants de moins de 6 ans et un pour douze enfants de plus de 6 ans.
- ▶ Pendant les activités manuelles, l'animateur veillera à la bonne utilisation des outils tels que ciseaux et sera le seul utilisateur d'objets tranchants avec les plus petits (scie, cutters).
- ▶ En promenade à l'extérieur, l'animateur sera très vigilant et prudent en bord de route (cf. le Code de la route).
- ▶ Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra, en lien avec le directeur de la structure, consulter les textes réglementant ces activités.
- ▶ Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants.

### **La sécurité morale**

L'animateur doit assurer le bien-être de l'enfant, au respect de ses principes, de sa religion, de son équilibre familiale, de ses valeurs et coutumes.

- ▶ Il convient de faire en sorte que l'enfant soit acteur de ses vacances.
- ▶ Cela passe alors par le dialogue, l'écoute entre enfant et animateur,
- ▶ Créer essentiellement un climat de confiance.

### **La sécurité affective**

L'animateur est un référent éducatif pour l'enfant. Pour le sécuriser, il mettra en place des repères dans le déroulement d'une journée. Il se doit d'être bienveillant à l'égard des enfants. Il est consciencieux lors des conflits et prend en charge rapidement la situation. Il sera attentif à tout comportement inhabituel.

- ▶ L'animateur devra toujours être disponible auprès des enfants.
- ▶ L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- ▶ L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement, violence, repli sur soi...

### Temps repas, une activité à part entière

- ▶ **Éducation nutritionnelle** : découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger.
- ▶ **Autonomie** : apprendre à se servir seul, à participer au débarrassage.
- ▶ En fin de repas, les animateurs amèneront les enfants à faire un retour au calme.

*L'animateur est un « exemple » pour les enfants et sera à table avec eux afin de partager un moment convivial et d'échanges. De plus, il doit être vigilant aux allergies des enfants précisées sur les fiches sanitaires et PAI, ainsi qu'à leur régime alimentaire (religion, végétarien, végétalien).*

## LE ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

### L'animateur

- ▶ Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- ▶ Être à l'écoute, disponible et compréhensif vis à vis des enfants.
- ▶ Encadrer les enfants autour d'activités multiples.
- ▶ S'adapter aux contraintes et imprévus
- ▶ Faire partie de l'équipe d'animation, c'est à dire:
  - Participer de façon active aux réunions, échanger des idées,
  - Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs,
  - Donner son avis sur l'organisation des temps de l'ALSH,
  - Faire part d'éventuels problèmes rencontrés avec les enfants, animateurs ou direction,
  - Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,
  - Etre présent aux moments d'accueil et de départ, à l'écoute des parents, discuter avec eux, répondre à leurs demandes ou les diriger vers les personnes concernées et inspirer confiance.

### Le directeur

- Garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- En charge de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité).
- En charge de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Associe les parents à la vie du centre, répond à leurs questions relatives à l'ALSH.
- Organise l'accueil et le départ des enfants avec son équipe d'animation.

### Le personnel de service

- Veille à l'entretien des locaux
- Veille à la bonne utilisation et l'entretien du matériel mis à disposition
- Rend compte à qui de droit de tout dysfonctionnement ou anomalie
- Assure un service de qualité
- Garantit l'hygiène et la propreté des locaux

### Conclusion

*S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités. On se doit d'offrir des vacances de qualité aux enfants, tout en les encadrant et respectant la législation et la réglementation. L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Ainsi, tous les instants de vie en accueil de loisirs sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance.*

*Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée non seulement par la municipalité, mais aussi par les parents.*

***Du fait de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, un assouplissement du protocole sanitaire, nouvelle étape vers un retour à la normale, est dorénavant possible.***

***Les assouplissements, notamment en matière de distanciation physique, définis par les autorités sanitaires, permettront le retour de tous les enfants dans les établissements dédiés.***

***Nous tenons à préciser que des mesures d'hygiène seront tout de même tenues afin de maintenir cette amélioration (cf. protocole sanitaire).***